

# Note de service

**DESTINATAIRES :** Ressources intermédiaires représentées par l'ARHIQ et les représentants de l'organisme représentatif

Isabelle Courchesne, conseillère cadre responsable du suivi des usagers en ressource non institutionnelle (RNI) et en résidence privée pour aînés (RPA), intérim

Jessie Gagnon, conseillère cadre responsable du suivi des usagers en ressource non institutionnelle (RNI) et en résidence privée pour aînés (RPA), intérim

Éric Parent, chef de service RNI–Santé mentale

**EXPÉDITEURS :** Chantale Paré, chef de service des relations contractuelles des RNI et RPA – SAPA-DP, Rive-Sud

Isabelle Dion, chef de service des relations contractuelles des RNI et RPA – SAPA-DP, Rive-Nord

Geneviève Ribes Turgeon, chef de service des relations contractuelles des RNI – Santé mentale

**DATE :** 1er mars 2022

**OBJET :** **COVID-19 – Prise de température quotidienne RI 20 places et +**

---

Depuis le 11 octobre 2020, il était requis pour les ressources intermédiaires de 20 places et plus de surveiller quotidiennement les symptômes de la COVID-19 chez les usagers notamment par une prise quotidienne de la température.

Ce service avait été rajouté au descripteur 16 de l'instrument de détermination et de classification des services de soutien et d'assistance de l'ensemble des usagers concernés.

Cette consigne qu'on retrouvait à la directive DGAPA-013 est devenue caduque depuis la parution de la directive-maître le 21 février dernier (DGAPA-022). De ce fait, la prise de température quotidienne n'est plus attendue. Toutefois, il demeure de mise de demeurer vigilant quant à l'apparition de symptômes en tout temps et d'appliquer la directive DGCRMAI-004 le cas échéant

Ainsi, le service sur la prise de température quotidienne à l'instrument de classification des usagers ne sera plus requis en date du 1er mars 2022, date à laquelle nous vous confirmons officiellement de ce changement. Graduellement, lors des révisions annuelles ou lors d'un changement de condition, ce service sera retiré de l'instrument de chacun des usagers visés.

Merci de votre collaboration

## Rappels

- Les commandes de matériel de protection (EPI) et tests rapides se font à l'adresse : [04epicovidpartenaires@ssss.gouv.qc.ca](mailto:04epicovidpartenaires@ssss.gouv.qc.ca). Vous recevrez un courriel vous confirmant le moment ainsi que le lieu où récupérer votre commande.
- Lorsque vous avez des questions en lien avec un usager, propriétaire ou employé des ressources présentant des symptômes s'apparentant à la COVID-19, se référer à la ligne d'information mise en place par le Gouvernement : **1-877-644-4545**.

Merci de votre collaboration.